

## Contrat de non concurrence

Par **Loulou22**, le **07/01/2016** à **12:16**

Bonjour,

Je suis en statut d'autoentrepreneur et je suis consultant et formateur.  
Je désire réaliser un contrat de non concurrence aux personnes que je vais former. Je suis dans une ville moyenne et ma formation permet ensuite à la personne formée d'utiliser celle-ci pour être à son propre compte, en tant que consultant et/ ou formateur.

Je n'ai trouvé que des contrats entre employeur/ employé.  
Existe-t-il des contrats type entre Formateur et les personnes formées?

Combien de temps dois-je poser dans cette clause ( pendant 2 ans?)  
A quelle distance je dois limiter la concurrence?  
Dois-je demander une indemnité en échange de cette clause et sous quelle forme?

Merci pour vos réponses.